

Coup de théâtre à la première audience des inculpés de Notre Dame

Author : Rédaction RC

Categories : [L'affaire Notre Dame](#)

Date : 4 janvier 2009

C'est hier que se tenait au Tribunal correctionnel du comté St. Joseph (South Bend, Indiana) la première audience du jugement des 88 militants pro Vie inculpés sur plainte du Père **Jenkins** (*photo avec Obama !*), au nom de l'administration de l'université de **Notre Dame**, pour « *violation de propriété privée* ». Ils avaient en fait manifesté sur le campus de **Notre Dame** leur hostilité à la venue d'**Obama** en mai dernier, au nom de la défense du droit à la vie de

s enfants à naître (j'ai consacré des dizaines d'articles à ce scandale dans ce blogue). Rappelons que les inculpés, qui ont tous déjà passé un ou plusieurs jours en cellule, risquent une amende de 5 000 \$ et jusqu'à un an

d'emprisonnement... Merci qui ? Merci **Jenkins** ! Ces 88 plaintes de **Jenkins** étaient d'autant plus scandaleuses que de nombreux partisans d'**Obama** et de l'avortement étaient aussi ce jour-là sur le campus de l'université avec leurs pancartes, mais qu'ils n'ont fait l'objet d'aucune interdiction ou interpellation par la police du campus !

Or un véritable "coup de théâtre" s'est produit lors de cette première audience.

Un des avocats des inculpés, **Tom Dixon**, de la **Thomas More Society** ([ici](#)), a présenté au juge **Jenny Pitts**

Manier une demande de renvoi pour cause de suspicion légitime. En effet, Jenny Pitts Manier n'est autre que l'épouse d'un professeur de **Notre Dame**, **Edward Manier**, dont **Tom Dixon** a démontré qu'il avait commis plusieurs écrits pro-avortement, qu'il avait donné « une somme importante » à la campagne présidentielle d'**Obama** et qu'il avait également contribué aux campagnes de plusieurs hommes politiques pro-avortement !

Contre toute attente, la juge **Jenny Pitts Manier** a fait volte-face. Elle qui, en août dernier, interpellée par **Tom Dixon** avait refusé de répondre à sa question sur les écrits pro-avortement de son époux, se contentant de répondre « *Je ne suis pas mon mari* », a jugé hier recevable la demande de renvoi pour suspicion légitime et accepté que cette demande soit étudiée par une juridiction d'appel – ce sera soit la Cour d'appel de l'Indiana, soit la Cour suprême de cet État. Ce processus a pour premier effet de repousser toute nouvelle audience à plusieurs mois. Cette décision ne fait pas que soulager la défense et les inculpés : elle est aussi très bienvenue pour le procureur de l'État obligé, certes, de poursuivre en raison de la plainte de Notre Dame, mais pas loin de considérer cette plainte comme excessive. Tout le monde espère que le délai inespéré offrira au président Jenkins un temps supplémentaire de réflexion

susceptible de l'inciter à abandonner ses scandaleuses plaintes.

